

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

Procurations : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Nathalie JACOB à Carole ASTIE, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Amanda ADAM à Chantal SCHUSTER, Adil TYANE à Abdelmajid MAOUCHE

Membres absents excusés : Erfane CHOUIKHA, Nathalie JACOB, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Amanda ADAM, Adil TYANE

Membres absents : Chloé MARTINEZ, Jacques CLEMENT, Louis BENZAID

Point n°3 – Acquisition d'un terrain route de Rombas

Convocation expédiée et affichée le : 27 septembre 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 30
33	23	7	pour : 30 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu la délibération du 28 septembre 2018 (point n°5) par laquelle le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition d'une parcelle à vendre située section 16 n°27 en zone UX du PLU sur l'emplacement réservé n°23 pour une superficie de 4057 m²,

Considérant que l'acte de vente a été signé le 17 juin 2019,

Considérant que les propriétaires de la parcelle voisine section 16 n°26 d'une superficie de 2461m² situé route de Rombas sur le même emplacement réservé en zone UX du PLU proposent à la vente leur terrain,

Considérant qu'un accord sur le prix de vente a été trouvé avec les acquéreurs, l'indivision DALBOUR/WAGNER,

Considérant que l'estimation des domaines n'est pas obligatoire en dessous de 180 000 € pour les acquisitions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'acquérir auprès de ses propriétaires le terrain suivant pour un montant de 30 000 € :

Section	N°	Superficie (m ²)
16	26	2461

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente, le compromis de vente et l'acte de vente ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition.

Les dépenses sont inscrites au budget 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20191008-DCM3-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2019
Publication : 08/10/2019

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 4 octobre 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH